



- AC1 - Monuments historiques
 - périmètre de protection de rayon 500 mètres
 - ★ Monument Historique
- EL3BIS - Extraction des matériaux à moins de 11,70 m de la limite des rivières domaniales et des canaux
 - zone de protection
- I3 - Canalisations de gaz
 - zone de passage
- I3BIS - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses
 - SUP 1
- I4 - Lignes électriques
 - zone de passage
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels ou miniers
 - Zone jaune
 - Zone orange
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
 - ▨ zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
 - zone d'exploitation
- T1 - Voies ferrées
 - ▨ zone de protection
- T7 - Extérieur des zones de dégagement
 - zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Melsheim

PLU ARRETE
 Vu pour être annexé à la délibération du
 en date du
 A ., le
 M. ., .

Document de travail
Version du 23 août 2018